

# DEMANDE DE PASSEPORT

## Pièces à fournir

### Pour les majeurs

- Extrait d'acte de naissance avec filiation** *daté de moins de 3 mois*, sauf si le demandeur est en possession
- d'une carte sécurisée plastifiée en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans,
  - d'un passeport électronique ou biométrique en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans,
- 1 photo d'identité**, en couleur, de face, prise il y a moins de 6 mois, tête nue sans accessoire, parfaitement ressemblante, format 35 x 45 mm, aux normes AFNOR non scannées (visage hauteur cheveux compris : 32 à 36 mm), sans reflets sur les lunettes.
- 1 justificatif de domicile récent** (*moins d'1 an*), **aux nom et prénom du demandeur** (quittance de loyer, facture d'eau, gaz, électricité, téléphone, impôts...)
- ↳ Si vous habitez chez un proche (ami, parent,...) Il faut présenter les 3 documents suivants :
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge,
  - Lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois,
  - Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant
- Ancien passeport**, ou  **déclaration de vol établie au commissariat** ou de  **déclaration de perte établie en Mairie**, au moment du dépôt du dossier.
- 86 € en timbre fiscal** achat en ligne possible

### Eventuellement :

- Acte de décès** en cas de changement d'état civil (mention de veuve)
- Jugement de divorce** autorisant l'ex-épouse à garder le nom de son conjoint
- Jugement de tutelle**
- Document prouvant la Nationalité Française** si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie (Décret de Naturalisation, Certificat de Nationalité Française, Manifestation de Volonté)

### **Présence obligatoire de la personne au dépôt du dossier et au retrait du titre.**

*\* Si vous êtes sous tutelle, dossier déposé par le tuteur en présence du demandeur*

### Pour les mineurs

- 1<sup>ère</sup> demande : acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois** sauf si l'enfant possède une carte d'identité en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Renouvellement : ancien passeport** en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans
- Timbre fiscal : 17 €** 0 à 14 ans / **42 €** 15 à 17 ans, achat en ligne possible
- Pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale**. Le cas échéant, original et photocopie du jugement de divorce ou de séparation concernant l'enfant.
- 1 photo d'identité**, en couleur, de face, prise il y a moins de 6 mois, tête nue sans accessoire, parfaitement ressemblante, format 35 x 45 mm, aux normes AFNOR non scannées (visage hauteur cheveux compris : 32 à 36 mm), sans reflets sur les lunettes.
- Justificatif de domicile du parent déposant**.
- Déclaration de vol établie au commissariat** ou de  **déclaration de perte établie en Mairie**, au moment du dépôt du dossier

**Présence obligatoire du représentant légal au dépôt du dossier et au retrait du titre.**  
**Présence obligatoire de l'enfant au dépôt du titre.**